

Mr ELBAZE Gérald



Monsieur le Président  
CADA  
35, rue Saint-Dominique  
75700 PARIS 07 SP

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de saisir votre Commission d'une demande d'avis sur le nouveau refus opposé par Monsieur Hervé Seyve, Maire de Saint-Jean d'Illac à ma demande de communication des documents de l'opération Illac-en-Scène.

Initialement sollicité sur l'accès à l'ensemble des conventions, contrats, commandes, y compris celles liées à des marchés à bon de commandes ainsi que tous les autres documents de l'administration publique communicables liés à l'opération Illac-en-Scène du 20 août 2016, conformément aux réglementations en vigueur et notamment la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978, je n'ai pu avoir accès aux documents sollicités malgré une visite en mairie et plusieurs échanges de recommandés (cf pièces jointes).

C'est pourquoi se sollicite votre avis pour avoir accès aux éléments suivants

- les comptes définitifs réalisés de l'opération qui devaient pourtant être fournis le 20 septembre 2016 d'après le contrat que j'ai pu consulter (fourni en PJ)
- l'analytique des frais engagés par la Mairie de Saint-Jean-d'Illac, document existant et produit par les services conformément à la déclaration de Monsieur le Maire lors du Conseil Municipal du 03 octobre 2016.
- le résultat financier de l'opération en y intégrant l'ensemble des coûts directs et indirects.
- le coût du terrassement réalisé pour l'opération Illac-en-Scène (stabilisation du terrain des Badines et autres opérations sur ce terrain)
- le bilan de la billetterie (exonération / places payantes aux différents tarifs)

Vous trouverez, jointe à la présente lettre les documents suivants :

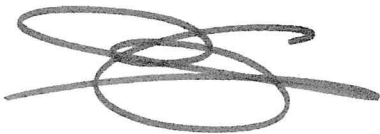
- copie du courrier recommandé de demande d'informations adressé à Monsieur le Maire daté du 22 août 2016

- copie du courrier de réponse en recommandé de Monsieur le Maire en date du 1<sup>er</sup> Septembre 2016.
- copie du courrier recommandé de ma nouvelle demande d'informations adressé à Monsieur le Maire daté le 17 octobre 2016.
- copie du courrier de réponse en recommandé de Monsieur le Maire en date du 7 décembre 2016.
- copie du contrat liant la Ville aux deux structures de coproduction, que j'ai pu me procurer, et qui précise la livraison des budgets définitifs pour le ... 20 septembre 2015.
- le procès-verbal du Conseil Municipal du 03 octobre 2016 est disponible à cette adresse : <http://www.saintjeandillac.fr/images/pdf/PVCM/PV%20du%20CM%20du%2003%2010%202016.pdf>.

J'attire votre attention sur le fait que je suis obligé de faire appel à votre avis pour la seconde fois, mes demandes étant restées lettre morte après 7 mois d'attentes et je vous assure avoir tout fait pour éviter d'alourdir un peu plus la charge de vos équipes. Votre premier avis a eu l'effet vertueux de permettre à l'ensemble des citoyens illacais d'accéder, comme le prévoit la loi, aux budgets primitifs, comptes administratifs de leur ville qui sont depuis disponibles sur le site de la Ville. Il est en revanche déplorable que vos avis sont nécessaires pour obtenir ce que la loi impose.

Dans l'attente de l'avis de votre Commission, je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma considération distinguée.

Le 22 avril 2016,



Gérald Elbaze